Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 9

Artikel: Bellelay
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-247853

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 20 février 1898 N° 9 Première année

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 26me année, *LE PAYS*

BELLELAY

II. *Bellelay et ses abbés de 1136 à 1508.*

De sa fondation (1136) à sa sa suppression en 1797, c'est-à-dire pendant une durée de 660 ans, l'abbaye de Bellelay a été gouvernée par 42 abbés. Elle en eut 26 de 1136 à 1508, c'est-à-dire à l'abbatiat de Nicolas I Schnell, sous lequel la réforme envahit, avec une partie de l'évêché de Bâle, plusieurs des paroisses desservies par les religieux de Bellelay.

Gérold. — Le premier abbé de Bellelay fut Gérold. Il avait été religieux du monastère de Lac-de-Joux, puis envoyé à Humilimont lors de la fondation de cette abbaye. C'est à raison de son passage à Humilimont qu'on y célébrait tous les ans son anniversaire, le 27 avril.

Devenu supérieur du nouveau monastère de Bellelay, Gérold se mit à construire l'église qui fut dédiée à St-Imier. Vers 1137, en tout cas avant 1141 (et non pas vers 1147, comme Mgr Vautrey et Trouillat, I, 300, le supposent), il obtient de l'évêque de Bâle, Ortlieb de Frobourg, l'église de Boécourt avec sa dot et toutes les dîmes de la paroisse. Ces dîmes étaient la propriété du comte Volmar de Frobourg, en échange desquelles l'évêque Ortlieb lui donna une terre à *Muiare*, localité inconnue, dont le nom est du reste presque illisible dans le cartulaire de Bellelay, et les dîmes de l'église de Bonfol. Dans le même acte, l'évêque de Bâle ratifia la cession de l'église de Tavannes et de la chapelle de St-Léonard de Chindon que le chapitre de Moutier venait de faire à l'abbaye de Bellelay.

L'abbé Gérold obtint également du pape Innocent II un acte solennel qui porte la date du 14 mars 1144, et qui confirme les possessions de son monastère. Les propriétés énumérées dans ce document, sont la vallée de la Rouge-Eau avec ses dépendances (c'est-à dire la courtine de Bellelay), l'église de St-Ursanne de Nugerole, l'église de Boécourt et des vignes à Bienne (celles de Falbringen.) [1]) L'église de Tavannes n'est pas citée dans cet écrit. Il faut croire que c'est un oubli, puisque l'évêque de Bâle en donnant à Bellelay l'église de Boécourt, avait ratifié la cession de celle de Tavannes.

J'ai dit, en commençant cette étude, que la courtine de Bellelay comprenait le territoire des communes actuelles des Genevez et de Lajoux, ainsi qu'une partie du territoire actuel de la commune de Saicourt. Cette partie de territoire se composait de l'enclos de l'abbaye, de l'auberge et de la ferme voisines, de la ferme de Béroie sur la hauteur qui sépare Bellelay de Lajoux, du moulin-dessous situé au-dsssous de Bellelay, vers Châtelat, de la ferme de la Nod, entre Bellelay et les Genevez, du moulin de la Rouge-Eau, vers le Fuet, et de la ferme de Montbautier, située sur la montagne, au sud de Bellelay. La frontière de la courtine nous est encore indiquée, au sud, par les limites de la ferme de Montbautier et par la haie qui sépare le pâturage du Fuet des propriétés de Bellelay, et à l'est, par les limites de la commune de Saicourt et celles de la commune de Châtelat. Aucune partie de la commune de Châtelat, ni la Bottière (commune de Saicourt) ne faisaient partie de la courtine.

Pour reconnaître que Bellelay devait son existence au chapitre de Moutier et au prévôt Siginord, l'abbaye devait leur payer annuellement et à perpétuité, une livre de cire, comme l'atteste la bulle d'Alexandre III confirmant les possessions de Moutier-Grandval. [1])

Huit ans après Innocent II, le 17 mai 1148, le pape Eugène III confirme de nouveau les possessions de Bellelay [2]). Il venait par une bulle du même jour, de confirmer également celles de Moutier-Grandval. On peut supposer que la raison pour laquelle l'abbé de Bellelay a sollicité du St-Siège un nouvel acte confirmant ses propriétés si vite après l'acte d'Innocent II, c'est que l'église de Tavannes n'avait pas été mentionnée dans ce document. Eugène III ajoute en effet l'église de Tavannes avec ses dépendances aux propriétés citées dans l'acte de 1141.

Le 25 mai 1177, l'abbé Gérold réunissait autour de lui, dans son monastère, une belle assemblée. Il y avait là Landri, évêque de Lausanne, Guillaume, abbé de Fontaine-André et son prieur Pierre, Galter, abbé de Lac-de-Joux et Théophane son prieur, Rodolphe, chanoine de Moutier, Pontius, doyen du chapitre de Lausanne et Constantin, chapelain de Colombier. A cette occasion l'évêque de Lausannne concéda à l'abbaye de Fontaine-André la dîme de ce lieu et celles de Champreveyres et Chacères que l'abbaye devait payer chaque année à l'église d'Arins [3])

Vers la même époque, en tout cas du vivant de l'abbé Gérold et de son prieur Albert, Rembald de Spechbach fit à Bellelay une donation importante. Il lui céda, pour son anniversaire, l'alleu qu'il avait à Montignez et qui consistait en champs et forêts, prés et pâturages. Il lui vendit en même temps, à un

1) Trouillat, I, 280.

1) Trouillat, I, 372.

2) Cartulaire de Bellelay, p. 393; Trouillat, I, 311.

) Trouillat, I, 362.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 4

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Et ce qui était inexplicable, c'est qu'ils se fussent quittés !... Et comment était-il possible que Césaire fût revenu seul, abandonnant Firmin sur ce trottoir ?... Il y avait là un mystère qui s'éclaircirait sans doute avant longtemps, mais dont personne ne se serait hasardé à demander l'explication à Césaire; il n'avait pas l'air assez avenant pour cela. On discutait aussi sur cette étrange blessure, sur ce sang qui dégoulinait goutte à goutte des cheveux, sur le mutisme du blessé. De temps en temps, les plus curieux descendaient dans la cour ou passaient, comme en flânant devant le bureau du capitaine instructeur; ils surprenaient ainsi des détails et revenaient les raconter au milieu d'un grand silence. C'est de cette façon que Césaire était renseigné.

Après avoir méticuleusement écouté le rapport du gardien de la paix et l'avoir commenté en clignant de l'œil et en tirant sur sa moustache, le capitaine Chenu avait fait appeler l'aide-major qui visitait l'infirmerie du quartier où il était en train de distribuer de nombreuses potions d'ipéa; et tous les deux étaient partis pour le poste du commissariat de police. Maintenant, on attendait leur retour. Et, bientôt, on les apercevait traversant lentement la conr : l'aide-major avait l'air soucieux, et le capitaine Chenu roulait des yeux terribles et mangeait sa moustache, indice inquiétant : la blessure devait être grave. Quelques instants plus tard, Césaire percevait cette phrase qui le glaça :

On l'a porté au Gros-Caillou, et paraît qu'il n'a pas dit un mot, qu'il n'a pas seulement ouvert l'œil.

Alors, dans l'effroi que répandait cette nouvelle, on vit les traits de Césaire se détendre, puis se plisser avec une enfantine expression de douleur; deux grosses larmes roulèrent sur ses joues, et, instinctivement, ses lèvres murmurèrent :

— Ah !... Marceline... Marceline...

Et il lui semblait qu'il entendait encore :

« Césaire, je te le confie, comme je te confie à lui ! »

Et il éprouvait un affreux remords... Oh ! comme il s'était montré indigne, hier, de cette touchante confiance ! Et si Marceline apprenait jamais...

Un instant, il se la figura, toute courroucée, ses yeux bleus lançant des éclairs comme lorsque, enfant, elle devait servir les Allemands logés dans sa chaumière. Rien ne pouvait l'apprivoiser alors, même la réelle gentillesse de deux pionniers qui avaient fini par remplacer, chez ses parents, les uhlans brutaux du début. C'étaient de braves gens que ces pionniers, quoique nos ennemis : ils disaient quelques mots de français et avaient fait comprendre, en mettant la main au-dessus du plancher; que eux aussi avaient des enfants, et le soir, en fumant leur pipe de porcelaine, ils prononçaient bonassement :